



Problemes survenant lors d'une succession suite à un testament.

Par **nicolas93**, le **12/07/2012** à **17:55**

Bonjour,
suite au décès de notre mère (pas mariée et n'ayant que deux enfants), ma soeur et moi meme avons recut de la part du notaire en charge de la succession la copie du testament de celle ci. Ce testament indique qu'elle voulait nous déshériter au profit d'une tierce personne que nous ne connaissons pas. Mais voila, ce notaire ne retrouve pas cette personne car il semblerait que les informations concernant celle ci soit éronnées (noms, prénoms et date de naissance). Et nous faisons face à un notaire très peu clair sur les droits et les démarches à suivre.

Le testament est olographique et je voudrais savoir si ces erreurs le rende valable? (il comporte aussi des fautes d'ortographe et l'écriture est incertaine..)

Ma soeur et moi meme sommes majoritaire donc au deux tiers mais avons nous le droit de vendre l'appartement sans l'accord de cette personne introuvable?

Merci à l'avance pour vos réponses.